

RWANDA

Les menaces et les actes de harcèlement se multiplient à l'approche des présidentielles

Index AI : AFR 47/010/2003

ÉFAI

Vendredi 22 août 2003

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Amnesty International condamne avec force les menaces et les actes d'intimidation qui, pour des raisons d'ordre politique, se multiplient au Rwanda contre des personnes et des communautés entières, à l'approche des élections présidentielles, qui auront lieu le 25 août.

« *Le gouvernement rwandais se livre à une véritable mise en scène des premières élections organisées depuis le génocide, dans un climat de peur et d'intimidation, a déclaré Amnesty International. Comment les Rwandais pourraient-ils exercer leurs libertés politiques fondamentales, lorsque les autorités arrêtent les gens sous prétexte qu'ils n'ont pas assisté aux rassemblements du Front patriotique rwandais (FPR), au pouvoir ?* »

« *Ces actes de pression politique induite, de violence et d'intimidation, dirigés contre des opposants politiques, doivent cesser immédiatement* », a insisté Amnesty International.

Le FPR se livre à une stratégie d'intimidation de ses adversaires politiques, arrêtant les opposants, embrigadant les gens de force dans ses propres rangs et n'hésitant pas à recourir à la violence (menaces de mort, notamment) pour saper le soutien dont pourrait bénéficier l'opposition. La campagne électorale du candidat du FPR, l'actuel président Paul Kagamé, consiste essentiellement, depuis quelques jours, à accuser les autres prétendants à la présidence de « *divisionnisme ethnique* ».

Le principal candidat d'opposition, l'ancien Premier ministre Faustin Twagiramungu, a vu les obstacles s'accumuler sur sa route lors de sa campagne. Cette semaine, il a été contraint d'interrompre ses activités pendant plusieurs jours, en raison des menaces de mort dont avaient fait l'objet son chauffeur et son secrétaire personnel de la part d'agents des services de sécurité de l'État. Il a également

été confronté à des problèmes d'ordre logistique : la police a par exemple saisi les tracts de sa campagne, au motif qu'ils visaient à semer la division ethnique, et le gouvernement l'a empêché de réserver des salles, aux quatre coins du pays, afin d'y tenir des meetings électoraux.

Le gouvernement harcèle en outre les personnes qui ont signé la liste officielle de soutien à la candidature de Faustin Twagiramungu.

Certaines personnes soupçonnées de soutenir l'opposition ont également été interpellées, puis relâchées, à condition de changer de bord et d'arborer les emblèmes du FPR. Les médias fidèles au gouvernement mènent une véritable campagne de calomnie contre Faustin Twagiramungu.

Ce dernier se présente en tant que candidat indépendant, le parti auquel il appartenait, le Mouvement démocratique républicain (MDR), ayant été interdit il y a quelques mois. Les autorités ont refusé de reconnaître officiellement la nouvelle formation qui soutient sa candidature, l'ADEP-Mizero, considérée comme l'héritière du MDR, à laquelle elles reprochent de recevoir des fonds de l'étranger et de ne pas être conforme à la Constitution. Les dirigeants de l'ADEP-Mizero sont quotidiennement convoqués par la police pour être interrogés. Le gouvernement rwandais est accusé de vouloir ainsi les empêcher de faire campagne pour Faustin Twagiramungu. Deux des dirigeants de la nouvelle formation, Célestin Kabanda et Jean Minani, se seraient vus confisquer leurs passeports au cours des derniers jours. Léonard Kavutse, ancien parlementaire du MDR et cofondateur de l'ADEP-Mizero, se trouve en détention au commissariat de Gikondo, dans la capitale, depuis le 19 août.

Les deux autres candidats, l'indépendant Jean-Népomuscène Nayinzira et Alivera Mukabaramba, du Parti pour le progrès et la concorde, n'ont pas été épargnés par les actes de harcèlement et d'intimidation. Seul le FPR a pu bénéficier de plages gratuites pour diffuser son message sur les ondes de la télévision.

« *Bien souvent, les actes de violence politique et de harcèlement ne sont même pas signalés, les victimes sachant d'expérience que, si elles portaient plainte, leurs auteurs auraient inmanquablement les mains libres pour exercer des représailles* », a souligné Amnesty International.

Contexte

Le 25 août auront lieu les premières élections présidentielles du Rwanda depuis le génocide de 1994 et la prise de pouvoir, peu après, du FPR.

La loi sur les partis politiques a été promulguée le 27 juin dernier. Les formations politiques potentielles se sont empressées de soumettre une demande d'agrément au titre de ce texte, afin de pouvoir présenter un candidat aux élections avant le début de la campagne, fixé au 1^{er} août. La loi sur les partis politiques interdit à ces derniers toute organisation au niveau local, alors que le FPR y exerce un pouvoir considérable.

Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty International à Londres, au +44 20 7413 5566, ou consulter le site <http://www.amnesty.org>